Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 17 Rajeb 1447
6 Janvier 2026

N° 2

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés anonymes **18**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **18**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **18**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **21**
Homologation de résolutions **22**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **22**
Avis aux créanciers..... **29**
Convocations
Sociétés anonymes **29**
Sociétés à responsabilité limitée **30**
Autres sociétés **30**
Divers
Avis au public..... **30**
Rectificatifs **31**
Actes Administratifs
Avis au public **32**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés anonymes

Notice d'information de constitution d'une société anonyme

Exerçant dans le domaine de l'enseignement supérieur privé

Conformément aux dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance qu'une société anonyme exerçant dans le domaine de l'enseignement supérieur privé est en cours de constitution.

Dénomination : Neapolis inspire private high institute.

Siège social : Lotissement amicale santé Route 28 Hammamet Nabeul.

Forme juridique : Société anonyme.

Capital social : Deux millions (2000 000) Dinars Tunisiens à libérer du quart à la souscription.

Objet social : Enseignement supérieur privée.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au Registre National des Entreprises.

Date et lieu du dépôt du projet des statuts : Il a été déposé le 29 décembre 2025 sous le n°AN50132025 au Registre National des Entreprises, un exemplaire du projet des statuts.

Nombre d'actions à souscrire et valeur nominale : Deux cent mille (200000) actions ayant chacune une valeur nominale de dix (10) Dinars.

Conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : les actionnaires assistent aux assemblées générales et exercent leur droit de vote conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales.

Dépôt des fonds de la souscription : Les fonds seront déposés dans un compte bancaire indisponible ouvert auprès de la banque Qatar National Bank QNB agence Nabeul.

Modalité de convocation à l'assemblée générale constitutive : L'assemblée sera tenue au siège social de société sus indiqué après convocation des actionnaires.

2026R00005SANB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination

Société «Sept Ingénierie»

Société à responsabilité limitée

Identifiant fiscal : 544499P/A/M/000

Adresse : 41, avenue Khéireddine Pacha

Capital social : 10 000 000 DT

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28/11/2025, enregistré à la recette des finances de Montplaisir sous le numéro 25807622, reçu n°107711M, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 02/01/2026 sous le numéro 2026P10288230, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Madame Sarra Naji en qualité de cogérante, pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de tenue de l'assemblée susmentionnée.

2026400004SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation rédigé par Maître Sondos Euchi et Aida ben Abdallah daté le 26/12/2025 enregistré au registre ADHOC sous le n°9441, Mme Jalila Bent Chadli Ben Mohamed Dridi donne à son fils Hamza Ben Mehrez ben Abdelmoemon Ben Mansour, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au 11 rue Ahmed Tlili Radés exploité entant que vente prêt à porter.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 31/12/2025.

2026R00001FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 22/12/2025 enregistré le 24/12/2025 à l'Ariana n°M096474 enregistrement N° 25204645 Amal El Kouti a vendu à Nasreddine Essablaoui le fonds de commerce exploité en "TOUTES ACTIVITES COMMERCIALES SAUF CAFETERIA" sis au N°47 Avenue Mustapha Mohsen Bordj Louzir Ariana.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du local du Fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T, le présent avis a été publié au journal «El Chourouk» du 01/01/2026.

2026R00007FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23/12/2025, enregistré le 23/12/2025 à la recette des finances Sbiba, quittance Numéro M42807, numéro d'enregistrement 25201599, monsieur Mohamed Nakhli ben Ahmed ben Mohamed Guesmi, C.I.N 02731012, son adresse Sbiba; a vendu à madame Aziza Bent Sboii Mbarki titulaire de la C.I.N numéro 08586822 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné en une boucherie.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication légale à l'adresse de cabinet Maître Nidhal Kasdalli situé à la rue Abou Bakr Forati à Sbiba.

2026R00011FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 30/12/2025 enregistré à la recette des finances de Yasminette en date du 02/01/2026, N° de quittance M000135 N° d'enregistrement 26200014, Mr Mohamed Bachir Ben Farid Ben Mohamed Chahtour a vendu à Mr Lamine Ben Mehrez Ben Hechmi Nabhani, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné tout commerce, dans le local sis à la Route Mornag Km 7 Sidi Mosbah Yasminette Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de vendeur à l'adresse du fonds de commerce Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 6/01/2026.

2026R00013FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 23-12-2025 dont la signature a été légalisée le 24 décembre 2025 et enregistré à la recette des finances de Hammam Chatt le 25/12/2025 sous le reçu n°M0493555, enregistrement n°25202207. Monsieur Tarek Ben Mesbah, titulaire de la carte d'identité nationale n°08048465 agissant en qualité de mandataire de la SOCIETE MT VENTE FRUITS ET LEGUMES ET PRODUITS ALIMENTAIRES GENERALES, a cédé à Monsieur Abdelkrim Abaibi, titulaire de la carte d'identité nationale n°07108840, la totalité du fonds de commerce sis au n°6 du rez-de-chaussée, situé au sein du complexe immobilier résidentiel «Résidence La Tulipe» lotissement Slimane Riadh, Gouvernorat de Nabeul.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur, au siège du fonds de commerce sus-indiqué, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 30/12/2025.

2026R00016FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé par Maître Mahmoud ben Mabrouk, Avocat à la cour de cassation, en date du 11/9/2025, enregistré à la recette des finances La Goulette Tunis le 30/9/2025, sous le N°25208546 quittance N°M111583, Monsieur Fethi Ben Belgacem titulaire de CIN n°00304515 sis au 52 rue Hafouz Le Kram Ouest a vendu à Monsieur Sami Ben Hamza titulaire de CIN n°05424458 sis au 25 rue Palestine Le Kram Ouest, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels, destiné en un café sis entre les rues Farhat Hached et Aboubaker Siddik Le Kram Ouest Tunis au prix global de cent (100) Mille Dinars. Le présent avis a été publié au journal Quotidien paru le 26/12/2025 Conformément à l'article 191 du code de commerce. Le délai des oppositions est de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne et toutes oppositions seront effectuées entre les mains de Sami Ben Hamza, au 25 rue Palestine Le Kram Ouest Tunis.

2026R00017FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 27 et 28 novembre 2025, enregistré à la recette des finances ksar said le 9/12/2025 (quittance n°M081830 - enregistrement n°25204653) madame Samar Herch a vendu le fonds de commerce (tous les produits alimentaires) exploité dans le magasin sis à la rue Makka n°03 Ksar Said Tunis à Mr Yacine ben Amor ben Ahmed Heblani avec tous ses éléments corporels et incorporels les oppositions se fonts entre les mains de maître Abdel Karim Khechimi (cabinet) 1 Rue Ibn Khaldoun deuxième étage - Tunis 20 jours après la parution de cet avis.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 4/1/2026.

2026R00018FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 27/12/2024, enregistré à la recette des finances Trocadéro à Sousse le 02/01/2026 sous N° 26200003 quittance N°M000014. Mr Wissem Sghaier, titulaire de la CIN n°05558086 a vendu et cédé à Mr Laroussi Hamzaoui, titulaire de la CIN n°07563107, la totalité du fonds de commerce du local destiné Vente pièces de rechanges et réparation électricité Auto (MF : 0456142T) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Rue Khlifa Karoui - Khézama Ouest - Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 6 janvier 2026.

2026S00001FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 24/12/2025 enregistré le 25/12/2025 sous le n°25207752 quittance 133395 Hamed Ben Monsef Bacouche titulaire de C.I.N n°08477128 demeurant au 16 rue locandi zone 14 Hammam Sousse - Sousse a vendu le fonds de commerce sans aucun nom situé à la rue de la République Hammam Sousse et exploité comme vente habillement prêt à porter à Nidal ben Mohamed Nasr titulaire de C.I.N n°12854717 demeurant à la rue de la République Hammam Sousse - Sousse.

Les oppositions éventuelles seront adressées à l'adresse de l'avocat Salim Golli rédacteur de contrat demeurant au 23 rue de la République Hammam Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru au journal «le Quotidien» le 6/1/2026.

2026S00002FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 22/12/2025, enregistré à la recette des finances Rue Mhamed Maarouf à Sousse le 29/12/2025 sous n°25202822 quittance N°M10772. Mme Zohra Bent Mouldi Ibn Said, titulaire de la CIN N°02903904 a vendu et cédé à Mme Sahar Ben Habib LAARIF, titulaire de la CIN n°09270356, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente produit alimentaire dénommé «Mini Market Yassine» (Identifiant Unique N° 1737499S) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au N°1 Oued Kharoub-Sousse. Les oppositions se font entre les mains du vendeur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal «le Quotidien» le 6/1/2026.

2026S00003FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce en date du 4/12/2025, rédigé par les notaires de Sousse Maître Hanène Nebli et Maître Adel Ben Hadj HSINE, enregistré en date du 22/12/2025 à la recette des finances de Zaouiet Sousse sous Quittance n°M051190, Mme Sonia Ben Khaled Ben Salem Ben SALAH, titulaire de la CIN n°08638382, a cédé en tant que don à sa sœur : Mme Soumaya Ben Khaled Ben Salem Ben Salah titulaire de la CIN n°09422501, la totalité du fonds de commerce du local destiné Jardin d'enfant et garderie (MF : 1573507Q) sise à la Route El Menzel Zaouiet Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 6/1/2026.

2026S00004FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce en date du 30/12/2025, rédigé par les notaires de Monastir Maître Saoussen Harbi et Maître Sayed Ben Aicha, enregistré en date du 31/12/2025 à la recette des finances de Ouerdanine sous Quittance n°M027561, Mr Zouhaier Ben Mohamed Ben Ali Ben Mzahi, titulaire de la CIN n°04132763, a cédé en tant que don à son fils : Zied Ben Zouhaier Ben Mohamed Ben Mzahi, titulaire de la CIN n°06987893, la totalité du fonds de commerce du local destiné Café - Buvette- (MF: 0741730B) sise à l'Avenue Habib Bourguiba - Sahline - Monastir, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 6 janvier 2026.

2026S00007FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 18/12/2025 ; enregistré à la recette des finances de Ksar Helal en date du 19/12/2025, quittance n°85637, enregistrement n°25202929, Mr Wael ben Wannes Essaafi a vendu au profit de la société My Para SARL (son identifiant unique au registre national des entreprises n°126751M) la totalité d'un fonds de commerce se composant de tous ses éléments matériels et moraux ; exploité à la vente du prêt à porter ; au local sis à l'avenue Ali Soua, Ksar Helal gouvernorat de Monastir. Les oppositions s'effectuent entre les mains du vendeur demeurant à la rue Monji Bali Moknine - Monastir dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de la présente annonce au JORT. Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 26/12/2025.

2026X00003FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19/12/2025 et enregistré à la recette des Finances Route de Tunis - Sfax le 19/12/2025 sous le numéro 25205197; Monsieur Mohamed Masmoudi, a vendu à Monsieur Nabil Ben Ali, tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels qui consiste en un local pour la vente des repas légers; exploité au local sis à la route Saltania Km 03 - Sfax, non inscrit au Registre National des Entreprises.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed Ben Mahmoud, Avocat à la Cour de Cassation sis au 63 Rue Taher Sfar, 3000 - Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Chourouk du 30 décembre 2025 numéro IP0425/02052.

2026X00004FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Salem Smaoui

Avocat

Rue Bach Hamba Imm. Kyranis Mezzanine Bureau n°1 - Sfax

M.F : 1015185LAP000

Selon acte SSP du 15/12/2025 enregistré à la recette des Finances d'El AIN Sfax le 22/12/2025 sous le N°25204259 quittance N°M072433.

Mer Abdallah Kannoun, Titulaire de la C.I.N n°01340936, a vendu à Mr Ahmed Ammar, sis à la Rue Habib

Bourguiba km 7 El Ain Sfax Titulaire de la C.I.N°08898786, la totalité du fonds de commerce exploité comme Café «Café Abouda» (RNE 0736927E) sis à Route El Ain km 7 Markez Dammak Sfax.

Les oppositions doivent être faites entre les mains d'Ahmed Ammar comme sus indiqué à son adresse dans les délais légaux fixés à 20 jours de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est publié aux journaux «Essabeh» Page 6 et «Le Temps» Page 10 du 4/01/2026.

2026X00006FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 8/12/2025 enregistrement n°25207421, quittance n°M166878 Mme Ben Fraj Hanen CIN n°01794599, a cédé la totalité d'un fonds de commerce, produits textiles à "la Sté Hanen Mode linge et rideaux" SARL, Identifiant unique N°1840957, Rue Elward Hammamet, représentée par sa gérante Mme Ben Fraj Hanen.

La présente renonciation a été publiée au journal Achourouk du 26/12/2025.

Les créanciers doivent produire leurs états de créance entre les mains de la cédante Mme Ben Fraj Hanen dans les vingt jours à partir cela publication du présent avis.

2026400003FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant contrat enregistré à la recette des finances av Taieb Mhiri Nabeul le 02/6/2023 sous le N°23302970, quittance N°M56506, Mme Sihem Khalfi liquidatrice d'héritage de Mansour Ajili, titulaire de la C.I.N n°02317459 et Mme Oum Heni Mabrouk titulaire de la C.I.N n°01796819, propriétaire de la moitié du fonds de commerce, louent à la société PLASTICO, MF 1615597S représentée par Mme Bouthaina Zouari titulaire de la C.I.N n°08877412, la totalité du fonds de commerce sis à l'Av Habib Thameur Nabeul à usage siège social, pour une période de trois ans commence le 01/02/2023 jusqu'au 31/01/2026. Les créanciers doivent faire opposition entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse du 3/01/2026.

2026R00006FCCC3

Location-gérance

Restaurant TARKAN

Par acte sous seing privé en date du 22 et 23 décembre 2025, enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 23 décembre 2025 (quittance n°M067777, enregistrement n°25303366), la société STE NOUVELLE SOTIM, SA (IU n°0620656M) a donné en location-gérance à la société Gourmet Frais, SARL (IU n°1959701 G) la totalité du fonds de commerce situé sur la Route (GP1), km 14, Ezzahra 2034, Gouvernorat de Ben Arous, exploitant un fonds dédié aux activités de restaurant, exercées sous la dénomination commerciale TARKAN, pour une durée d'un (1) an à compter du 1er décembre 2025, renouvelable par tacite reconduction, sous toutes garanties légales et réelles,

Les oppositions seront admises chez Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel de Sfax, à l'adresse : Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium, 5ème étage, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis de location-gérance a été publié dans le journal Assabah le 5/01/2026.

2026X00009FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Avis

Conformément à la résolution de l'assemblée constitutive qui s'est déroulée le 21 novembre 2025 et dont le procès-verbal a été enregistré le 31 décembre 2025 sous le numéro 25703465 à la recette des finances d'Ezzahra, gouvernorat de Ben Arous, le «Syndicat des co-propriétaires de l'immeuble Mayar Centre» a été constitué et a reçu l'arrêté d'approbation numéro 3416 daté du 1er décembre 2025 de la part de la Municipalité d'Ezzahra. Mme Saoussen Hlioui a été élue présidente de ce syndicat, M. Mouhab Ghoul secrétaire général et Mme Najoua Bouzafour trésorière.

Ledit syndicat des copropriétaires veillera notamment à la gestion et la sécurité de l'immeuble.

Siège : Immeuble Mayar Centre, Avenue Taïb Mhiri, Ezzahra.

2026R00004APSF1

Constitution d'un syndicat résidentiel

En vertu du procès-verbal de l'assemblée en date du 28 septembre 2025, enregistré à la recette des finances du quartier El Menzah (Tunis) sous le numéro 25706001, reçu n°M061769, il a été procédé à la constitution d'un syndicat au sein de la résidence Hannibal, située à la rue Tanit, ensemble C, blocs 1 à 6 nord Hilton 1002 Tunis Belvédère.

Les membres :

Amal Jouini : Présidente

Ahlem Amouri : Secrétaire générale

Sara El Ach : Trésorière.

2026400002APSF1

Homologation de résolutions

Ajout de sections à l'Association élite sports Siliana

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15/11/2024, il a été approuvé la constitution des sections de basket-ball et de hand-ball au sein de l'Association Elite Sports Siliana.

Dénomination de l'association : Association Al Elite Sports Siliana

Domaines d'activités :

Basket-ball, hand-ball, kick-boxing, boxe, yoseikan budo, danse artistique et sportive et ouverture à toute autre discipline sportive dès la constitution d'une section y afférente.

2025R03604APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Mohamed Triki

Avocat à la cour de cassation

23 Avenue des Etats Unis 4ème étage Le Belvédère 1002 Tunis

Tél/Fax : 71.794.131

Créancier saisissant : Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) S.A en la personne de son représentant légal (R.C n°B196131999 Tunis), identifiant unique 0719413J ayant son siège social à Tunis 52 Avenue Habib Bourguiba immeuble STB Africa.

Partie saisie : Ammar Ben Larbi BOULIFA, CIN n°00606848, demeurant au 48 rue Lavande Cité Fattouma Bourguiba Le Bardo (Tunis) et 24 rue Lavande Cité Fattouma Bourguiba Le Bardo (Tunis), en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la Société Industrie Thermique Tunisie (I.T.T). Avocat poursuivant : Maître Mohamed Triki avocat près la cour de cassation, ayant son étude au 23 avenue des Etats Unis d'Amérique 4ème étage Le Belvédère 1002 Tunis MF 373168W

Immeuble mis en vente : L'immeuble objet du titre foncier n°103783 Tunis dénommé "Jenaina" consistant en un terrain rectangulaire d'une surface de 488 m² sur lequel est édifiée une villa à usage d'habitation sise au 24 rue Lavande Cité Fattouma Bourguiba Le Bardo (Tunis), composée de 3 niveaux : un RDC d'une surface couverte de 182 m² composé d'une véranda, un salon, salle à manger comportant un coin de séjour de forme arabe, un hall menant aux toilettes, une cuisine avec une porte - fenêtre ouvrant sur le jardin. Le 1er étage d'une surface couverte de 214 m² environ accessible soit par l'escalier extérieur soit par l'escalier intérieur à partir du RDC, est composé d'une salle de séjour, quatre chambres à coucher, un coin de repas, un WC, une salle de bain et une salle de séjour de forme arabe.

Le 2ème étage d'une surface couverte de 49 m², accessible par un escalier intérieur à partir du coin de repas du 1er étage, est composé d'un studio comportant des toilettes avec une douche, une terrasse, et trois chambres. Le jardin comporte un studio d'une surface couverte de 29 m² composé d'une chambre à coucher, d'une cuisine et d'un WC. A l'entrée de la villa, et du côté droit, se trouve un garage d'une surface couverte de 17 m². L'immeuble manque d'entretien, plusieurs toits comportent de l'humidité, des murs sont fissurés. Le toit en dalle est couvert de faux plafond. Les murs sont en briques. Le revêtement du sol est en carreaux marbrés ou en faïence.

L'immeuble est équipé du courant électrique de l'eau potable et du chauffage central.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme d'un million seize mille cent sept Dinars 536 millimes (1016.107,536 Dinars) outre les frais de poursuites et les honoraires d'avocat.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis (affaire n°8569), le mardi 10 février 2026 à partir de 9 heures du matin.

Visite de l'immeuble : L'immeuble peut être visité tous les jours à partir de 10 heures jusqu'à 17 heures.

Observation : Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable du gouverneur de Tunis.

Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de consulter le cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis ou en l'étude de l'avocat poursuivant.

2026R00014VEPA1

Vente aux enchères publiques

1- Poursuivant : Hassan Khay, Inscrit au RNE sous le n°0197561 R demeurant à Tazarka, qui a choisi son domicile au cabinet de Maître Labib Boulila, Avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est sis au 63 Places des Martyres, immeuble Hdidane Nabeul, MF : 000/P/A/798255/C.

2- Avocat poursuivant : Maître Labib Boulila, Avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est sis au 63 Places des Martyres, immeuble Hdidane Nabeul, MF : 000/P/A/798255/C.

3- Partie Poursuivie : Fethi Mahmoud, qui a élu domicile au cabinet de Maître Najiba Jomini, Avocat à la cour de cassation, dont le cabinet est sis à l'Avenue Habib Thameur Nabeul.

4- Immeuble mis en adjudication :

- La totalité de l'immeuble revenant au débiteur objet du titre foncier N° 607662 Nabeul consistant en un terrain agricole.

Une plus ample description est contenue dans le rapport d'expertise judiciaire de Kamel Mchiri objet de l'ordonnance N°7906 du président du tribunal de 1ère instance de Nabeul en date du 12/3/2025.

5- Date et lieu de l'adjudication : La mise en vente, est fixée au 02 Février 2026 devant la chambre des criées près le tribunal de 1ère instance de Nabeul à partir de 9 heures, le cahier des charges peut être consulté près le greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul et le secrétariat de l'avocat poursuivant.

6- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de (147.270.000DT).

7- Visite des lieux : Elle est possible tous les jours.

8- L'enchérissement : Il n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2026R00015VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le Mercredi 4/02/2026 numéro de l'affaire 3651/2025 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Abdellatif Imen Avocat Auprès de la cour d'appel rue Chedly Ghedira immeuble SAKJI 3ème Etage Monastir Matricule fiscal A P0001365161/z

Les poursuivants : les héritiers de feu Mouhamed Arbi ben Meftah, à savoir sa veuve Salma Zamali, Kamel, Abdellfatah, Ridha, Hammadi, Emtira, Hamida, Khamissa, Salem, Hedi ben Mouhamed Arbi ben Meftah et les héritiers de feu Belkacem ben Meftah à savoir : sa veuve Chadliya Bouzayen, Imed, Radhwen, Houda, Sihem Travailleurs, demeurant à Amiratte Twazera Moknine Monastir ayant élu leur domicile l'étude de maître Abdellatif Imen - avocate prés de la cour d'appel sis à la rue Chedly Ghedira immeuble Sakgi 3ème étage Monastir - Matricule fiscal A P0001365161/z.

Partie saisie : Elbechir ben Arbi ben Mouhamed Ben Meftah, Travailleur, Titulaire de la CIN 04115438 demeurant à Douwar Elgrayra Amirat Twazera Moknine Monastir.

Immeuble mis en adjudication : La totalité des parts indivises sur 11959 l'ensemble de 23904 parts du bien immobilier objet du titre foncier N°77799 Monastir portant le nom de "Souhail" composé de la parcelle n°122 dont la superficie totale de 23904 m² sise à Amirat Twasera de Moknine Gouvernorat de Monastir consistant en une terre à usage agriculture inscrite le 28/01/2011 (Vol 3/11 N°769).

Mise à prix : La mise à prix de la totalité des parts indivises sur 11959 l'ensemble de 23904 parts du bien immobilier objet du titre foncier N°77799 Monastir est fixée à 43.027.200 D après sa réduction de 40% plus les frais de la 1ère adjudication fixé à 4.015.905D, plus les frais de la 2ème adjudication.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2026S00008VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie : Monsieur Ali Ben Ahmed Ben Abdallah, caution hypothécaire, demeurant à 96 rue Khaled Ibn el Walid Msaken 4070 Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises revenant au caution dans la propriété sise à Jedidine, délégation de Msaken El Monastir d'une superficie de 200 m², objet du titre foncier N°150593 Sousse dénommé «el ezdihar» d'une superficie globale de 400 m².

Mise à prix globale : la mise à prix des parts indivises après le rabaissement de prix de 40% et le nouveau prix est fixée à la somme de vingt quatre mille dinars (24.000.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à la somme de deux mille deux cent trente trois dinars 720 millimes (2.233.720 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 02/02/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite des lieux : Les jours Ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au

greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

2026S00009VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix de 40%

Maître Bassem Feki

Avocat à Sfax

Rue Abou Kacem Chebbi Sfax

Tél : 74 297 290

MF : 786877 PAP 000

Le saisissant :

Aziza Bent Ameur Gargouri, veuve Abdelkader Akrout, sans profession, demeurante à la route de Sidi Mansour km 4 Cité Bourguiba n°9 Sfax, domicile élu chez son Avocat Maître Bassem Feki, avocat à Sfax, rue Abou Kacem Chebbi Immeuble Carthago, 3ème étage n°A 32 Sfax.

Les saisis :

Ammar et Chokri et Adlène fils de Mustapha Gargouri, ouvriers, demeurants à la route de Mharza km 0,5 Immeuble Gargouri, Sfax; Maher ben Mustapha Gargouri, ouvrier, demeurant au 32 rue Abou Bakr Seddik Sakiet Ezzit Sfax; Rafik et Abdelfatteh et Mohamed fils de Taieb Gargouri, ouvriers, demeurants cité Saltnia rue 5016 n°56 Sfax; Zouhir ben Ali Gargouri, ouvrier à la société Sotupri, demeurant Teboulbi impasse 13 section n°7 Chihia Sfax; Mohamed ben Ali Gargouri ouvrier, demeurant à la rue du combattant Ali Zouari n°9 Sfax; Sami ben Ali Gargouri informaticien, demeurant à l'Avenue Teboulbi impasse Koubaa n°7 Sfax.

L'Avocat poursuivant :

Maître Bassem Feki, avocat à Sfax, rue Abou Kacem Chebbi Immeuble Carthago, 3ème étage n°A 32 Sfax; MF : 786877 PAP 000.

L'immeuble saisi :

L'immeuble objet de l'adjudication est un terrain limité par une clôture du Nord et de l'Est et d'une partie du Sud et par une Tabia de l'Ouest, situé à la route de Saltnia km 4 Sfax, d'une superficie totale de 996 mètres carrés; limité du Sud par la route de Saltnia d'une largeur prévue de 28 mètres selon le plan d'aménagement de la municipalité de Sfax, d'où l'accès, et d'une construction d'un rez-de-chaussée et d'un étage appartenant au tiers ; de l'Est Hammadi ben Youness et un voisin, du Nord Medhioub et de l'Ouest d'une impasse qui est une rue projetée de 20 mètres selon le plan d'aménagement; l'immeuble contient une construction (villa) se composant d'un rez-de-chaussée et de deux garages au rez-de-chaussée du coté Sud Est de l'immeuble, (le premier étage des garages et un appartement appartenant au tiers et exclu de la vente); la villa se compose de 3 chambres, d'un hall, d'une salle de bain, d'une wc, d'une cuisine, un majel, une véranda et des escaliers emmenant sur le toit où est édifié une pièce ; la superficie totale de la villa est de 194 mètres carrés, et celle des deux garages communiquant est de 100 mètres carrés. Les deux garages sont exploités par le locataire Houssine Baccar (mécanicien).

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée à deux cent soixante dix mille dinars (270.000,000 dinars) plus les frais de l'adjudication fixé par le tribunal le jour de la vente, et ce après réduction de la mise à prix de 40%.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax et ce le lundi 9/02/2026 à partir de neuf heures du matin.

Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble s'effectue aux horaires administratifs, tout intéressé peut consulter le cahier des charges soit au greffe du tribunal soit au bureau de l'avocat poursuivant.

2026X00002VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Matricule fiscal n° : 441860RAP000

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Sousse et ce le lundi neuf Février deux mille vingt six (09/02/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

La créancière saisissante : Société "Carthage Oil" au nom de son Représentant légal Société Anonyme détentrice du matricule unique n°1327270Q qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement à son siège sis 133, Rue Moularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et à son domicile élu à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation ayant son étude à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Mohamed Ben Mohamed Ghammari, en activité, ne dispose pas de matricule unique, titulaire de la carte d'identité nationale n°02976840 ayant son adresse n°17, Rue Erriadh Msaken Sousse.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble objet du titre foncier n°64093 Sousse dénommé "Nozha" il s'agit d'une parcelle de terrain agricole nu, exploitable son sol est plat et sa terre est fertile sise au secteur de Ghabghoub, Délégation de Sidi El Heni Gouvernorat de Sousse, couvrant une superficie de 22130 m² on trouve aux alentours de cet immeuble des installations industrielles parmi elles une huilerie d'oliviers. A son côté Sud il y a un espace en cours d'aménagement pour la réalisation d'un grand projet industriel.

L'immeuble se trouve à une distance d'environ de 30 mètres de la Route goudronnée MC 12 Kairouan Msaken Sousse et précisément à l'endroit de la borne d'entrée à la localité de Ghabghoub venant de Sidi El Heni (Route touristique). Il est limité au Sud par un chemin agricole à l'Est par la parcelle n°438 au Nord par la parcelle n°440 et à l'Ouest par la parcelle n°436.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble appartenant au saisi indiqué ci-dessus a été fixée par l'Expert Judiciaire Monsieur Mohamed Khiari en vertu de l'ordonnance sur requête à deux cent vingt et un mille trois cents dinars (221.300,000 d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse où l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2026X00007VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après diminution la mise à prix de 40 %

Etude de Maître Gdoura Chafik

Avocat à Sfax

Rue Abou Kacem Chebbi Imm. Centre Marhaba ESC. A, 1er étage

Tél : 74.297.444

Partie poursuivante : Mohamed Chtourou, CIN 05315763, commerçant, demeurant à Sfax, élisant domicile à l'étude de maître Gdoura Chafik avocat à Sfax rue Abou Kacem Chebbi imm. Centre Marhaba esc A 1er étage tél 74297444.

Partie saisie : 1) Mohamed Ben Said Ben Ameur, CIN 05381534 vendeur pièces détachées d'occasion, demeurant à la route de Tunis km 4 Sfax, résident à la route Saltania km 6.5 Sfax.

2) Rihab Bent Fathi Trabelsi (copropriétaire), CIN 08881200 sans profession, résident à la route Saltania km 6.5 Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain de la totalité du titre foncier n°87730 Sfax représentant un terrain situé à la route Saltania km 5 Sfax selon le titre foncier clôturé, sur lequel est édifié une habitation de deux niveaux et un garage, il est limité du coté sud par une entrée, par l'est Barkallah, par le nord une entrée et par l'ouest une rue.

Ce terrain est divisé en deux parties est et ouest, séparées par un mur.

*la partie ouest est d'une superficie approximative de 420 m² représentant un terrain nu clôturé des 4 cotés, avec une ouverture de porte du coté sud.

*la partie Est est d'une superficie approximative de 436 m² représentant une habitation de deux niveaux et un garage.

- Le rez-de-chaussée est d'une superficie de 160 m² se compose de 2 vérandas, de deux chambres, un couloir, une salle de bain, des toilettes et une cuisine.

- Le 1er niveau est d'une superficie approximative de 163 m² non achevé.

- Un garage d'une superficie de 43 m².

Mise à prix : le prix total du dit immeuble est fixé à 249 600.000 dinars, frais et honoraires d'avocat fixés par le tribunal en sus.

La surenchère sera publique et la participation des personnes intéressées ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire d'un avocat soit par consignation du 1/3 du montant fixé soit par chèque certifié et par consignation bancaire.

Les étrangers doivent avoir une autorisation du gouverneur.

Date et lieu d'adjudication : Le lundi 9 février 2026 à neuf heures du matin à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax.

La visite de la propriété à vendre : peut avoir lieu chaque jour ouvrable pendant les heures de travail, pour plus d'amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

2026X00008VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale, RNE 0000110F.

Parties saisies : 1) Najeh Ben Sadek Ben Mohamed Oulad Mahmoud, ouvrier journalier dans une école, titulaire de la CIN n°08416963, domicilié à Oulad Mahmoud, Bir Ali, Sfax, **en sa qualité de débiteur hypothécaire de 37 927,9917 quotes-parts indivises** et propriétaire actuel de 37773,9917 quotes-parts indivises dans l'immeuble saisi.

2) Adel Ben Hussein Ben Mohamed Ben Ali, titulaire de la CIN n°05348098, ouvrier, domicilié à Oulad Mahmoud, Bir Ali, Sfax - en sa qualité de tiers détenteur de 154 quotes-parts indivises dans l'immeuble saisi.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de 37 927,9917 quotes-parts indivises dans l'immeuble objet du titre foncier n°7820 Sfax, dénommé «Nahla 1», sis à Oulad Mahmoud, délégation de Bir Ali, gouvernorat de Sfax, accessible par une route secondaire asphaltée située à gauche en direction de Bir Ali vers Sidi Dhaher et Kairouan, dans une zone agricole, distante d'environ 8,5 km de ladite route principale et d'environ 15 km du centre de la délégation de Bir Ali.

L'immeuble est composé de deux parcelles de terres agricoles, numéros 37 et 44, proche du réseau électrique, d'une superficie totale de 131 010 m², soit l'équivalent de 145,5 «marjaa» détaillées comme suit :

- Parcelle n°37 : Il s'agit de la parcelle principale, de forme géométrique proche du rectangle, d'une superficie de 118 600 m², clôturée par un talus en terre sur trois côtés. Elle comprend : * environ 80 pieds d'oliviers, quelques plantations de figuiers de Barbarie et de légumes feuilles, ainsi que certains oliviers récemment plantés; *environ 13 locaux d'une superficie couverte totale d'environ 676 m², de construction ancienne et dans un état inférieur à moyen, dont certains sont inachevés, menaçant ruine et ne faisant l'objet d'aucun contrat de location; *deux locaux à usage d'habitation, non clôturés, édifiés dans la partie centrale nord, d'une superficie couverte d'environ 144 m² pour le premier et 176 m² pour le second. La construction est ancienne et dans un état inférieur à moyen. La majeure partie du terrain est nue et à l'abandon.

Elle est limitée du sud par une route asphaltée de l'Est et de l'ouest par un chemin agricole et du nord par la propriété des héritiers de Bachir Oulad Mahmoud.

Parcelle n°44 de forme rectangulaire, située à une certaine distance de la première parcelle, elle est entourée de propriétés d'autrui de tous côtés et accessible par un chemin agricole.

Elle est également clôturée par un talus en terre sur trois côtés, d'une superficie de 12 410 m², non exploitée, ne comportant aucune plantation, et se trouve en état d'abandon.

Observation :

Selon la déclaration de Najeh Oulad Mahmoud, l'intégralité de l'immeuble, bien qu'indivise, est exploitée comme suit : la première habitation est occupée par Fathi Oulad Mahmoud, tandis que la seconde appartient au reste des héritiers; il a également déclaré la vente de plusieurs locaux de l'immeuble à des tiers.

La mise à prix : 126.454,142 D frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le mercredi 11/02/2026 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X00010VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE 0000110F.

Partie saisie : Walid Ben Khalifa, titulaire de la CIN 05297761, ouvrier, domicilié à la route de l'Afrane km 1 rue 159 n°10, Sfax, 3003.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°79443 Sfax, dénommé «Hafsia», situé sur la route de Sidi Salem, km 8, Sfax. Il se trouve à environ 250 mètres de ladite route en direction du sud et constitue le troisième emplacement par rapport à la voie goudronnée reliant les routes de Sidi Salem et de Gabès, connue sous le nom de «Zanqat El Alama», au cœur d'une zone de densité moyenne de population et équipée des infrastructures de base.

L'immeuble consiste en un terrain de forme (presque carrée) d'une superficie totale de 942 m², entouré d'un mur d'une hauteur de 40 cm du côté Est et de bornes de délimitation métalliques d'une hauteur de 1,20 m au niveau de la limite ouest. Il comprend un local à usage d'habitation en cours de construction, non achevé, orienté au sud, d'une superficie couverte de 130 m², composé d'un salon, d'un hall, d'une petite chambre à l'Est, de deux chambres orientées au sud, d'une salle de bain et d'une cuisine à l'Est, attenante à un local de stockage.

Les murs extérieurs de l'habitation ainsi que les murs sud et ouest du salon sont construits en pierre, tandis que le reste des cloisons intérieures est en briques, avec des encadrements de portes. Le bâtiment est en bon état à l'intérieur comme à l'extérieur, à l'exception de la toiture; l'installation électrique primaire a été mise en place, les fenêtres sont équipées de grilles de protection, étant toutefois précisé que l'habitation n'est pas raccordée à l'eau ni à l'électricité.

L'immeuble est limité au sud par une entrée commune donnant accès audit bien, à l'Est par Habib Essalhi et Hédi El Amri, chacun pour sa part, au nord par Hassan El Amri, et à l'ouest par Bachir El Aloui, anciennement.

La mise à prix : 143.000.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le mercredi 11/02/2026 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X00011VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale ancien, RC n°B187881996 RNE 0000110F.

Parties saisies : 1) Mourad El Ayadi, titulaire de la carte d'identité nationale n°01289512, commerçant en

chaussures, domicilié à la Route de Teniour, km 7, impasse El Jmal n°96, Sfax 3041- en sa qualité de débiteur emprunteur.

2) Emna Ellouze, titulaire de la carte d'identité nationale n°05272846, employée de société, domiciliée à l'avenue de l'Environnement n°96, Chihia Sfax - en sa qualité de caution hypothécaire

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble consistant en une parcelle de terrain agricole nu sise à la route d'El Aïn, km 15, zone "Aïn Torkia", gouvernorat de Sfax, située à gauche en venant de Sfax après le pont de l'autoroute Sfax - Gabès, et distante d'environ 1,5 km de la route principale, accessible par un chemin agricole.

Le terrain est entouré de quelques habitations dans une zone desservie par le réseau d'électricité

La parcelle n'est pas clôturée, son sol est rocailleux et comporte des repères de délimitation.

L'accès se fait par l'angle sud-ouest, par un passage d'une largeur de 4 m commun entre la propriétaire Madame Emna Ellouz et son frère Moncef Ellouz.

La Superficie du terrain est de 2 460,20 m².

Ses dimensions : il mesure de l'Est vers l'ouest des 2 cotés sud et nord 61.5 m et du sud vers le nord des 2 cotés Est et ouest 40m.

Le bien est limité du sud par Assia Alloulou, de l'Est par Ali Alloulou, de l'ouest par un voisin, l'accès étant commun, et du nord par Asma Alloulou.

Et ce, conformément aux mentions du rapport d'expertise établi par l'expert Monsieur Moncef Dammak daté du 24/5/2025.

La mise à prix : 22.000.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu mercredi le 11/02/2026 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax (2) sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X00012VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : La Société Tunisienne de Banque. S.A., sise à la rue Hédi Nouira Tunis. R.N.E. n°0001237 A. En sa qualité de créancière hypothécaire saisissante.

Partie poursuivie : Société International Matériel Agricole «IMAGRI» SARL. RNE n°0571542C. Siège Social Avenue Farhat Hached - Menzel Temim Nabeul.

En sa qualité de créancière hypothécaire saisie.

Avocat poursuivant : Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté 1002 Tunis. (M.F. : 513271 Z/A/P/000).

Parts indivises objet de la vente :

1- Les parts immobilières dans le titre foncier n°533100 Nabeul :

Situé à Hanchir El Batine, délégation de Dar Chaâbane El Fehri, gouvernorat de Nabeul. Il se compose de la parcelle n°1693 D, d'une superficie de 7 120 m², consistant en un terrain bombé, à relief montagneux, entièrement exploité comme carrière de pierres. Selon le plan y afférent, elle est limitée :

* au sud par la parcelle n°1691 D, * au nord par la parcelle n°1832 D, au nord-ouest par la parcelle n° 1694 D, * à l'est par un chemin agricole, * et à l'ouest par la parcelle n°1 D.

La société "IMAGRI", en détient 3 560 parts indivises.

2- Les parts immobilières dans le titre foncier n°523776 Nabeul :

Situé à Hanchir El Batine, délégation de Dar Chaâbane El Fehri, gouvernorat de Nabeul. Il se compose de deux parcelles :

* Parcelle n°1694 D, d'une superficie de 5 247 m², terrain bombé à relief montagneux, partiellement exploité comme carrière de pierres, limitée selon le plan :

* au sud par la parcelle n°1693 D, - au nord par la parcelle n°1695 D, - à l'est par un chemin agricole, - et à l'ouest par la parcelle n° 1 D.

* Parcelle n°1830 D, d'une superficie de 12 330 m², constituant un terrain agricole de forme irrégulière et à angles multiples.

Sa partie ouest est plantée d'oliviers jeunes âgés d'environ quatre ans, exploitée par Adel Ammar. Selon le plan, elle est limitée : * au sud et à l'est par la parcelle n°1 D, - au nord par le titre foncier n°10413, et à l'ouest par la parcelle n°1829D.

La société IMAGRI, en détient 8788,5 parts indivises.

3- Les parts immobilières dans le titre foncier n°592408 Nabeul :

Situé à Hanchir El Batine, délégation de Dar Chaâbane El Fehri, gouvernorat de Nabeul. Il se compose de deux parcelles :

- Parcelle n°1692 D, d'une superficie de 8 088 m², constituant un terrain agricole presque rectangulaire, entièrement exploité comme carrière de pierres, limitée selon le plan :

* au sud par la parcelle n°1685 D, * au nord par la parcelle n°1691 D, * à l'est par un chemin agricole, * et à l'ouest par la parcelle n°1690 D.

- Parcelle n°1700 D, d'une superficie de 7 315 m², constituant un terrain agricole de forme irrégulière, convenant au pâturage, et comportant plusieurs excavations. Selon le plan, elle est limitée : * au sud par la parcelle n°1699 D, * au nord et à l'ouest par la parcelle n°1 D, * et à l'est par le titre foncier n°10413.

La société IMAGRI, en détient 7 701,5 parts indivises.

4- Les parts immobilières dans le titre foncier n°523775 Nabeul :

Situé à Hanchir El Batine, délégation de Dar Chaâbane El Fehri, gouvernorat de Nabeul. Il se compose de la parcelle n°1690 D, d'une superficie de 12 320 m², constituant un terrain agricole presque rectangulaire, entièrement exploité comme carrière de pierres, limitée selon le plan : * au sud par la parcelle n°1685 D, au nord par la parcelle n°1691 D, à l'est par la parcelle n°1692 D, et à l'ouest, partiellement par la parcelle n°1685 D et pour le reste par la parcelle n°1687 D.

La société IMAGRI, en détient 6 160 parts indivises.

Mise à prix : Après réduction de 40 % :

1- Parts indivises dans T.F. 533100 Nabeul : 5.035,211 Dinars.

2- Parts indivises dans T.F. 523776 Nabeul : 12.430,324 Dinars.

3- Parts indivises dans T.F. 592408 Nabeul : 10.892,887 Dinars.

4- Parts indivises dans T.F. 523775 Nabeul : 8.712,610 Dinars.

Le prix total des 4 immeubles est de : 37.071,032 Dinars.

Date et lieu de la vente : Après report de l'audience :

Lundi 2 Février 2026 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première Instance de Nabeul.

Visite des lieux : La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2026400005VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : La Société Tunisienne de Banque, inscrit au registre de commerce du Tribunal de Première Instance de Tunis sous le N°B182331999 son avocat élu Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : 1) Samir Ben Lazher Lamouchi CIN 02519437 demeurant Bir Lakhdhar délégation Bousalem, Jandouba.

2) Chiheb Ben Lazher Lamouchi CIN 02484587 demeurant Bir Lakhdhar délégation Bousalem, Jandouba.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des l'immeuble objet du titre foncier Num : 10906 Jandouba, dénommé «mbarka VIII» d'une superficie de 1159 m².

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 1 784 300d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le 02/02/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Jandouba.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Jandouba.

2026400007VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71280156

Fax : 71280092

MF : C 818492

Partie poursuivante : Société Financière de Recouvrement des Créances, SA, RC n°B120262001, son domicile élu au 27 bis, rue de Liban - Tunis.

Parties saisies : Les héritiers de Salem Ben Amor Kouiri et Mannena Bent Othmen Mannai, 1/ Fatma 2/ Mhenia - 3/ Allela - 4/ Hayet - 5/ Aouatef - 6/ Naima - 7/ Leila - 8/ Motaz ben Kefi Ben Salem Kouiri - 9/ Nouha bent Kefi Ben Salem Kouiri - 10/ Makrem ben Kefi ben Salem Kouiri. 11/ Ghada Bent Fathi ben Salem Kouiri 12/ Atef Ben Fathi ben Salem Kouiri, 13/ Najia, CIN n°02355249, demeurant tous à la rue de la mosquée Boussalem Jendouba.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, rue Liban 27 bis Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet de TF n°11052 Jendouba dénommé "Cité de l'avenir" d'une superficie totale de 10000 m² sis Henchir bir Akhdher Boussalem Jendouba. Il s'agit d'un lot de terrain nu sur lequel est bâti une huilerie ancienne et une maison.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 298240D, 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le 02/02/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Jandouba le 5/02/2019 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Jendouba.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Jendouba.

2026400010VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture de liquidation

Conformément à la décision rendue par Mme Sourour Kharroubi juge commissaire du tribunal de première instance de Tunis, en date du 11 juillet 2025, il a été décidé de clôturer le dossier de liquidation de la succession de feu Belgacem Ben Sultan Ben Jabr El-Mimouni n°43/2017, et mettre fin aux fonctions du liquidateur Mr Atef Ben Ali.

2026R00010VEPA2

Nomination d'un liquidateur

En vertu de l'ordonnance rendue par le tribunal de première instance de Tunis le 02 juillet 2025 sous le numéro 68021 Maître Nassib Ben Messaoud a été nommée liquidateur pour fixer et gérer et partager les biens communs entre la requérante Manel Chaouch et le requis Majdi Tankour. Sur ce le liquidateur porte à la connaissance des créditeurs qu'ils devront produire un état de leurs créances dument justifiées à son cabinet situé au 34 bis avenue Bab Bnet - Tunis - tél 23262694 et ce dans la quinzaine qui suit la publication du présent avis.

2026400009VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

BANQUE ZITOUNA

Société anonyme

Au capital de 265.000.000 DT

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Identifiant Unique : 1120822H

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 22 décembre 2025, invite les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 3 février 2026 à 10 heures, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la mise à jour des statuts ;

2. Modification et mise à jour des statuts de la banque

3. Modification corrélative des articles 1, 12, 13, 17, 19, 21, 25 et 26 des statuts

4. Adoption de la version consolidée des statuts

5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont mis à leur disposition au siège de Banque Zitouna durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2026R00003SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE DE TUNISIE-CENTRE

(SNIT CENTRE)

S.A. au capital : 950.000.000 dinars

Siège social : Rue Bechir Sfar - Sousse

R. C. N° : B111694199

Messieurs les actionnaires de la SNIT Centre sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le jeudi 29 janvier 2026 à partir de 9H au siège social de la société nationale immobilière de Tunisie du centre sis à la Rue Bachir Sefar - 4000 Sousse, à l'effet d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour ci-après :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale sur la gestion de l'exercice 2024.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice 2024 et approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

3) Approbation des états financiers de la SNIT Centre au 31/12/2024.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2024.

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

6) Questions diverses.

2026S00005SANB3

Convocation

Société Tunisienne d'habillement populaire

SOTHAP

Au capital de 348 000 dinars

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 20 novembre 2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, sous le n°25705458, quittance n°M096532, il a été décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire pour se réunir le 29 janvier 2026 au 141 Avenue de la Liberté, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des états financiers au 31 décembre 2011 à 2019

- Approbation des conventions conclues entre les membres du conseil d'administration et la société

- Désignation de membres du conseil d'administration pour les années 2020 à 2028.

- Désignation du commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2020 à 2022, et 2023 à 2025.

2026400006SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

MEDINVEST - SICAR

S.A au capital de 3.054.000 dinars

Rue du Lac de Côme Les Berges du Lac

IU : 0615255P

Tél : 98325357

Messieurs les actionnaires de la société MEDINVEST, sont convoqués

en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège de la société sis aux Berges du Lac rue du Lac du Côme, le 29 Janvier 2026 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenu de l'assemblée

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration au titre des exercices 2023 et 2024

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes

4. Approbation des états financiers des exercices 2023 et 2024

5. Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

6. Affectation des résultats

7. Quitus aux administrateurs

8. Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2025-2026-2027

9. Nomination de commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027

10. Pouvoir et délégations.

Les documents relatifs à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2026400011SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

MEDINVEST-SICAR

S.A au capital de 3.054.000 dinars

Rue du Lac de Côme Les Berges du Lac

IU : 0615255P

Tél : 98325357

Messieurs les actionnaires de la société MEDINVEST, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au siège de la société sis aux Berges du Lac rue du Lac de Côme, le 29 Janvier 2026 à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des modalités de mise en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

- Pouvoir et délégations.

2026400012SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société KATAKIT SARL

M.F : 614592A/N/M/000

L'assemblée générale extraordinaire de la société KATAKIT SARL sera tenue le 29/01/2026 à 10H00 au siège de la société sise au Km2 Route Menzel Bouzelfa 8020 Soliman et ce afin de statuer sur l'ordre de jour suivant :

1. Décision relative au projet de cession de part sociale de l'associer Couvoir Belaid.

2. Divers.

Tous les associés sont invités à faire part de cette assemblée.

2026R00012SRLB3

Autres sociétés

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles

"Muscats de Kélibia"

Menzel Yahia, Kélibia

IU : 0009903X

Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles "Muscats de Kélibia", sont convoqués pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la société sis à Menzel Yahia, Kélibia, le mercredi 28 janvier 2026 à 10 heures, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2024

2/ Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2024

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers et quitus à donner aux administrateurs.

5/ Affectation des résultats.

6/ Fixation du montant du jeton de présence à allouer aux administrateurs

7/ Election partielle des membres du conseil d'administration.

- Les candidats à l'élection partielle des membres du conseil d'administration sont appelés à déposer leurs candidatures au plus tard 10 jours avant la tenue de l'assemblée, directement au siège de la société ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les documents comptables relatifs à l'exercice 2024 seront mis à la disposition des adhérents au siège de la société, à partir du huitième jour avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

2026R00002SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis complémentaire et rectificatif à l'intention des créanciers

Société Gabès Sacs

Société bénéficiant des procédures de règlement judiciaire

Identifiant unique : 1216906N

Siège social : Zone industrielle de Ghannouch, Gabès

Avis complémentaire et rectificative de l'erreur matérielle qui s'est glissée dans l'annonce précédente parue au Journal Officiel n°175 en date du 31 décembre 2025, page 4726, concernant la date de la décision.

La chambre du Conseil, réunie dans le cadre de l'affaire n°14 devant le Tribunal de première instance de Gabès, a décidé, lors de l'assemblée du 15 décembre 2025, d'approuver le

tableau des créances établies et vérifiées conformément au rapport de vérification des créances rédigé par l'administrateur judiciaire en date du 18/7/2025, ainsi que le rapport explicatif en date du 12/11/2025.

Elle a également approuvé le programme de sauvetage proposé par l'administrateur judiciaire, Monsieur Lassad ESSID, en date du 3 janvier 2024, et autorise la société bénéficiaire à poursuivre son activité conformément aux propositions qu'il a élaborées dans le cadre dudit programme et selon la durée qui lui a été fixée.

Monsieur Lassad ESSID, téléphone : 98281384, dont le bureau est situé à la rue Sahnoun, Midoun, Djerba 4116, B.P. 383, a été désigné en qualité de contrôleur chargé du suivi de l'exécution du programme de sauvetage, sous la supervision du juge commissaire.

2026R00008DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Ali Ben Abed Ben Mohamed Soula titulaire de la CIN n°02892647, déclare la perte de l'acte de propriété n°4954, objet du titre foncier N°46595 Kairouan dénommé «ALIA» sis à Imadet El Aouitha Délégation Sbikha, Gouvernorat de Kairouan. Selon déclaration sur l'honneur signée le 5/01/2026.

2026S00010DIVD2

Avis

Chakroun Tarek annonce qu'il possède d'une maison à Sfax route Gremda Km 1.5 de surface 135 m² effectuer par l'acte d'achat daté du 22/6/2019 et il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2026X00001DIVD2

Avis

Mme Samira Nafti déclare la perte de titre de propriété d'une maison de 60 m², située à la route de Tunis avenue 5139 n°8 Sfax elle veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2026X00005DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2025404470SANB2 parue au JORT n°1 du 2/1/2026 page 4.

Lire : PV de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2025.

Au lieu de : PV de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2025.

Et le reste sans changement.

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Tozeur

Avis de publicité de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Bylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1698 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat des délégations du gouvernorat de Tozeur;
- Vu le décret n° 99-93 du 11 Janvier 1999 relatif au report de la date d'ouverture des opérations de reconnaissance et de délimitation des délégations du gouvernorat de **Tozeur;**

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Tozeur porte à la connaissance du public qu'en date du **06 Novembre 2025**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Tozeur**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Tozeur**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie/m2	Limites	T.P.D N°
Cité Assil	Tozeur	3169	**Nord :** Avenue **Sud :** Avenue et TF N°3456 **Est :** Avenue **Ouest:**Avenue	103867
Aiin Sheikh Nemlet	Hamma Djerid	5287	**Nord :** Quartier Résidentiel **Sud:** Avenue intrerprète à l'école primaire Nemlet **Est:** Route projetée **Ouest:** Quartier Résidentiel	103868
Hamma village	Hamma Djerid	2123	**Nord :** Avenue **Sud:** Hammam Sidi Ibrahim et Oued **Est :** Route **Ouest:** Oasis	103869

2026R00009MINA4